

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 30 juin 2026 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents, madame la mairesse Isabelle Poulin, madame la conseillère Line Côté, madame la conseillère Annie Saulnier, madame la conseillère Chantale Pellerin, monsieur le conseiller Michael Roy, monsieur le conseiller Bruno Bergeron, formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse.

Est absent monsieur le conseiller Roxand Quenneville.

Est également présente la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claire Robert.

2026-06-195

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Line Côté et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Octroi de contrat - Arrachage et bâchage du myriophylle à épis (2026ENV01-AOP)
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2026-06-196

2.1 OCTROI DE CONTRAT - ARRACHAGE ET BÂCHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS (2026ENV01-AOP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n° 2026ENV01-AOP pour l'arrachage et le bâchage du myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 17 juin 2026 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Fyto inc.	214 491,50 \$

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Roy, appuyé par Bruno Bergeron et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'arrachage et le bâchage du myriophylle à épis à Fyto inc., au montant de 214 49,50 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d'appel d'offres;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE FINANCER cette dépense par le *Règlement n° 1268-24 concernant la tarification relative au projet de lutte contre le myriophylle à épi au Lac Écho*, en partie par les sommes à recevoir de la tarification des résidences de la Ville de Prévost et en partie par des aides financières et dons à recevoir par l'ARLEQ;

DE FINANCER le déficit des premières années par le surplus accumulé, lequel sera renfloué au fil des années par les différents montants à recevoir mentionnés précédemment;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-470-00-450.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à 19 h 02 au cours de laquelle aucune question n'a été posée.

2026-06-197

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Bruno Bergeron et appuyé par Line Côté et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Isabelle Poulin, mairesse

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 30 juin 2026.

Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière